Règlement de la Course Contre le Cancer 2023
Cheer Up ! EDHEC

Article 1 : Organisation

La Course Contre le Cancer 2023 de l'association Cheer Up! EDHEC aura lieu en présentiel le vendredi 24 mars 2023, de 17h à 21h, au Parc de la Citadelle de Lille et les 25 et 26 mars 2023 pour la course en distanciel.

Parcours et départs pour la course en présentiel :

- Parcours (marche/course) Famille : 2km non chronométrés, un départ groupé à 17h30, puis des départs en continu à la convenance des participants jusqu'à 20h
- Parcours (marche/course) Débutant : 5km non chronométrés, un départ groupé à 18h, puis des départs en continu à la convenance des participants jusqu'à 20h
- Parcours Sportif : 10km chronométrés (avec certificat médical) ou non (sans certificat médical) selon le choix du participant, départ unique à 19h
- Parcours Expert : 15km chronométrés (avec certificat médical) ou non (sans certificat médical) selon le choix du participant, départ unique à 18h30

Pour le format en distanciel, les distances proposées sont les mêmes. Les participants sont libres de leur parcours et de leur heure de départ. Afin d'enregistrer leur performance, ils devront se connecter sur une application via un lien qui leur sera envoyé par mail.

L'objectif de l'évènement est le suivant : Aider la recherche contre le cancer en participant à une épreuve pédestre.

Article 2 : Inscriptions et modalités de participation

Pour les participants des parcours Sportif (10 km) et Expert (15 km) en présentiel, qui souhaitent être chronométrés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport EN COMPETITION datant de moins d'1 an (date postérieure au 24 mars 2022), devra être fourni à l'association Cheer Up ! EDHEC avant le départ de la course. Sans certificat valide, ils se verront contraints de ne pas pouvoir être chronométrés et classés.

Les participants s'inscrivent et valident leur inscription via la plateforme Lyf (billetterie) : https://boutique.lyf.eu/cheer-up-edhec/course-contre-le-cancer-2023?fbclid=IwAR2wtRvGbEkE5Z2p1CkCF9-JhPImuqOnh8bVbyw8oO94fMO9M-qoDR_Ea7w
Si requis, le certificat médical valide peut être téléchargé sur la plateforme de la billetterie, ou bien envoyé à l'association par mail : edhec@cheer-up.fr
Les participants ont aussi la possibilité d'être parrainés par leurs proches ou entourage.
Les parrains participent à hauteur du tarif du parcours du participant et ont la possibilité de faire des dons supplémentaires. Ils doivent également s'inscrire et renseigner leurs informations via la plateforme Lyf :

https://boutique.lyf.eu/cheer-up-edhec/paiement-parrains-presentiel?fbclid=IwAR2XozmEZ-gwjdXjtUxv9d61upiljMSWQzFHlvSbDtqsssFvl6iZemnZnJU
Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au départ de la course.

Tout participant ne pratiquant pas d'activité physique et sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant sa participation.
Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires et recommandations en vigueur au moment de la manifestation sportive.
Tout participant ayant eu la Covid-19 dans les 15 jours précédents sa marche/course ou présentant des symptômes est invité à ne pas participer.

Article 3 : Tarifs et versement des dons

Le prix de participation à la Course Contre le Cancer 2023 est de :

- 3€ pour le parcours Famille
- 4€ pour le parcours Débutant
- 5€ pour le parcours Sportif
- 6€ pour le parcours Expert

Ces tarifs sont les mêmes pour le parrainage des sportifs.
Les participants et leurs parrains ont la possibilité de faire des dons supplémentaires à partir d'un euro.
L'intégralité des fonds collectés sera reversée au Centre Oscar Lambret pour la recherche contre le cancer.

Article 4 : Participation des mineurs

La participation des mineurs à la « Course Contre le Cancer de Lille 2023 » est conditionnée à la preuve d'une autorisation parentale.
Seuls les participants ayant plus de 16 ans (nés en 2007 ou avant) sont autorisés à participer aux parcours Sportif (10km) et Expert (15km).

Article 5 : Règles sportives

Pour la course en présentiel, les dossards seront à retirer avant le départ le jour de l'événement uniquement si l'inscription a été validée par l'association Cheer Up ! EDHEC.
La course est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits.
Les participants sont tenus de finir leur épreuve avant 21h. Passée cette heure, les participants seront considérés hors course. Ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Article 6 : Chronométrage et classement

Le chronométrage des parcours Sportif et Expert sera fait via un système électronique par puce incrustée dans le dossard. Les résultats seront publiés sur les réseaux de l'association Cheer Up ! EDHEC.

Article 7 : Récompenses
Des lots sont mis en jeu et seront distribués pour les meilleures performances des épreuves. Un tirage au sort sera également effectué parmi tous les participants.

Article 8 : Ravitaillement
Un ravitaillement solide et liquide sera proposé au niveau du départ/arrivée de la course.

Article 9 : Assistance médicale
Des secouristes seront présents sur place au niveau de l'arche de départ/d'arrivée. Une assistance médicale est donc assurée afin de pouvoir intervenir au plus vite.

Article 10 : Assurance
L'association Cheer Up ! EDHEC est couverte par une assurance responsabilité civile.
L'association recommande à tous les participants de souscrire à une assurance individuelle accident. Vous participez à l'évènement sous votre entière responsabilité pour tout dommage. L'association Cheer Up! EDHEC se décharge de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, pour toute blessure personnelle, décès ou dommage corporel ou matériel survenus lors de l'opération « Course Contre le Cancer de Lille 2023 » dans le format en présentiel ou en distanciel.

Article 11 : Droit à l'image - Utilisation des images
Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Course Contre le Cancer de Lille 2023 » à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur. Dans le cas où vous refusez d'adhérer à cet article (relatif au droit à l'image), vous pouvez contacter par mail l'association : edhec@cheer-up.fr

Article 12 : Données personnelles
Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à informer ceux-ci quant au déroulé de l'événement et à la remise de potentiels lots. En aucun cas ces données ne seront communiquées à des sociétés externes. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant par mail l'association : edhec@cheer-up.fr

Article 13 : Cas de force majeure – Annulation – Rétractation
En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance compromettant la mise en place de l'évènement ou mettant en danger la sécurité des participants, l'événement dans son format actuel pourra être annulé ou interrompu sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.
Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Tout engagement d'un participant ou d'un parrain est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera fait en cas de rétractation.

Article 14 : Responsabilité

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut être cédé à une tierce personne.

Article 15 : Acceptation du règlement

L'inscription d'une personne à la « Course Contre le Cancer 2023 » atteste qu'elle a pris connaissance du présent règlement et qu'elle l'accepte sans réserve et dans sa totalité.